

Le compte-rendu des interventions

Première Rencontre Territoriale de l'emploi sportif et de loisirs du Nord Sarthe (Pays de la haute Sarthe - partie sarthoise du Pays d'Alençon - Pays du Mans (Portes du Maine))

Mamers – mardi 2 février 2016 à 18h15

Remerciements, présentation des enjeux et des objectifs de la rencontre

Madame Laura REYNAUD, Sous-préfète d'arrondissement, accueille et remercie l'ensemble des participants (élus locaux, responsables d'associations sportives et socioculturelles, comités sportifs, acteurs de l'emploi....) pour leur mobilisation. Celle-ci remercie également :

- M. Frédéric BEAUCHEF, Maire de Mamers et Madame Sandrine PLESSIX, 1ère adjointe en charge de l'enfance, la jeunesse, l'éducation, la famille et la santé,
- M. Jean-Claude GUILLOIS (Président) et Nicolas CROZE (Directeur) de l'association Profession Sport et Loisirs Sarthe qui organise cette rencontre,
- Les services de l'Etat (M. Bertrand ESNAULT de la Directe et M. Jacky COTINAT La DDCS),
- Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) qui a pour mission de promouvoir et de développer la pratique sportive dans le respect des valeurs olympiques,
- Le Centre d'Etudes et d'Actions (CEAS) Sociales labélisé Centre Ressource et d'Information pour les Bénévoles,
- L'ensemble des partenaires qui ont contribué à l'organisation de cette rencontre et les acteurs de l'emploi présents qui se mobilisent quotidiennement.

Madame Laura REYNAUD, évoque la personnalité de M. Georges DURAND, l'un des fondateurs des 24h du Mans, natif du territoire Sarthe nord (Fresnay-sur-Sarthe) pour mettre en avant la capacité du territoire à relever des défis, notamment celui de la compétition sportive inséparable de la pratique des loisirs.

Celle-ci présente ensuite les objectifs généraux de la rencontre :

- Partager les enjeux du développement de l'emploi et de l'attractivité du territoire, particulièrement pour les secteurs ruraux
- Contribuer ensemble au développement et à la structuration de l'emploi dans les branches du sport et de l'animation socioculturelle

Il s'agit d'un moment d'échange, d'information et de débat qui a été conçu pour :

- Permettre à l'ensemble des participants de pouvoir s'exprimer, partager des constats, formuler des propositions

- Apporter du contenu théorique, des éclairages en fonction des questions posées et pour répondre aux besoins à la carte (ex : intégrer les besoins de formation des bénévoles ; les services de gestion administrative pour lever les freins à l'embauche, la mutualisation des salariés et l'accompagnement des structures, favoriser la levée d'aides pour le recrutement, le DLA comme outil d'accompagnement, le CNDS est ciblé en 2016 sur les projets de territoire et la mutualisation ...)
- Aller au-delà de la question de l'emploi et interroger la notion de projet associatif, de projet de territoire, favoriser l'émergence de formes novatrices du travail (ex : la mutualisation d'emplois)
- Prendre en compte les préoccupations des élus locaux en abordant la thématique de la réforme des collectivités territoriales
- S'appuyer sur des témoignages de salariés et de représentants d'associations afin de favoriser les échanges de pratiques (ex : Foyer Rural des Alpes Mancelles)

M. Jean-Claude GUILLOIS, Président de PSL 72 remercie également M. Frédéric BEAUCHEF et Madame Sandrine PLESSIX pour l'accueil de la municipalité, l'ensemble des participants ainsi que les services de l'Etat, le CEAS et le CDOS pour leur implication dans l'organisation de cette rencontre. M. Jean-Claude GUILLOIS présente ensuite l'association.

Présentation de l'association Profession Sport et Loisirs Sarthe

M. Jean-Claude GUILLOIS rappelle que l'association a pour mission de structurer et de développer l'emploi dans les champs du sport et des loisirs. Celui-ci ensuite évoque PSL 72 en quelques chiffres:

- Plus de 34 000 h de mise à disposition de personnels,
- 23 ETP (équivalent temps plein),
- Plus de 300 adhérents,
- Plus de 150 salariés administrés mensuellement pour le compte d'employeurs associatifs.

2

Nicolas CROZE présente les principaux services de l'association pour le développement de l'emploi sport et loisirs :

- La Mise à Disposition de personnel pour répondre aux besoins d'associations, de collectivités locales, de centres de loisirs, d'écoles, de centres sociaux, de maisons de retraite... l'objectif de l'association est de favoriser la mutualisation des salariés afin de développer des emplois pérennes.
- La Gestion Administrative pour accompagner et assister les bénévoles et les associations dans la gestion de leurs emplois. Les objectifs sont de lever les freins à l'embauche et de contribuer à la professionnalisation du champ sportif et socioculturel.
- Profession Sport & Loisirs Sarthe propose une bourse d'emploi gratuite, spécifique aux métiers du sport et des loisirs. Elle favorise la connexion entre l'offre et la demande d'emploi grâce à un accès personnalisé sur le site Internet. *Contact* : <http://emploi.profession-sport-loisirs.fr>
- Profession Sport & Loisirs organise également des formations professionnelles continues à l'échelle régionale (association Profession Sport & Loisirs Pays de la Loire) et est un Point d'Appui à la Vie Associative (questions concernant l'emploi).

Les constats

L'emploi sportif et de loisirs au sein des associations

- De nombreuses associations éprouvent de réelles difficultés pour créer et pérenniser les emplois (budget, diminution des subventions)
- Les dirigeants associatifs hésitent à solliciter des aides pour la création d'emploi (CUI CAE, emploi d'avenir, emploi CNDS...)
- La gestion de l'emploi dans les associations est souvent appréhendée à court terme, saison par saison
- Peu de dynamiques d'échanges, de mutualisation, de formation entre les structures d'un même territoire
- Il est compliqué pour les bénévoles associatifs d'appréhender les tâches liées à la fonction d'employeur
- Les salariés font face, trop souvent, à des emplois émiettés en situation de multi-employeurs (la particularité est que le salarié vit de « ses bouts d'heures » accumulés)
- Des besoins d'embauche mais à temps très partiel (liés à la saisonnalité, aux ressources financières, à la qualification exigée...)
- Une faible visibilité des besoins en ressources humaines des structures
- Difficultés de fidélisation des salariés à temps partiels

Les chiffres de l'emploi

Les taux de chômage en France, en région Pays de La Loire et en Sarthe

M. Bertrand ESNAULT, chargé du développement de l'emploi sur le territoire du Sarthe pour la Direction du travail, évoque la situation de l'emploi en Pays de La Loire, en Sarthe et pour le territoire du nord du département.

- Le taux d'évolution annuel du chômage est de 10,2% en France (augmentation de 0,2%)
- Pays de la Loire : 9,1% (augmentation de 0,3%)
- Sarthe : 10,3% (augmentation de 0,4%)

La Sarthe est le département où le taux de chômage est le plus élevé de la région.

Les demandeurs d'emplois en France, en région et pour le nord de la Sarthe

Les demandeurs d'emplois de catégorie A (qui cherchent un emploi à temps plein) sont :

- 3 500 000 en France (augmentation de 2,5% sur un an)
- 185 000 en Pays de La Loire (augmentation de 1,7%)
- 30 000 en Sarthe (augmentation de 1,4%)
- 2136 sur le bassin de Mamers soit une diminution de -1,5%

Est-ce que ce public, plutôt jeune, retrouve un emploi en Sarthe ou quitte-t-il le territoire Sarthe Nord ? Cette question pourra alimenter les débats dans la mesure où l'enjeu est de conserver cette population pour contribuer à l'attractivité du territoire, notamment à travers l'offre sportive et de loisirs.

- La CC du Saosnois : 705 demandeurs d'emplois (augmentation de 1,6%),
- La CC des alpes mancelles 421 demandeurs d'emplois (+3,7%),

- La CC de la champagne Conlinoise 413 demandeurs d'emplois,
- la CC du pays Belmontais : 312,
- Le Pays Marollais : 315,
- La CC du pays de sillé : 358,
- La porte du maine Normand : 237.

Cela montre le potentiel de l'emploi sportif et de loisirs pour le territoire Sarthe nord.

Réactions et partage des constats

Ces constats sont-ils partagés ? Que pensez-vous de la situation de l'emploi sur votre territoire ? Que pensez-vous de la situation de l'emploi sur le champ des sports et des loisirs ?

M. Christophe BERNARDEAU, adjoint au sport à la mairie du Sillé le Guillaume, approuve les constats et les difficultés pour des clubs à embaucher. Celui-ci prend pour exemple le dispositif emploi d'avenir qui malgré les aides de l'Etat est difficile à pérenniser lorsque l'on considère le coût de l'emploi chargé. En effet, cela peut effectivement soulager la structure pendant les 3 premières années mais il n'est pas possible de poursuivre au-delà et de prendre en charge la totalité du coût emploi.

De plus, celui-ci partage les constats relatifs au manque d'équipements sur le nord Sarthe et interroge la politique des pouvoirs publics sur la question de la répartition sachant que le nombre de clubs est élevé par rapport au nombre d'habitants (taux de 8.74 clubs /1000 habitants) ?

Madame Karla ISMAN, présidente l'association des mouettes (club de natation pour une pratique de loisirs), relate le cas de la démission d'un salarié avant le début de la saison et l'importance du rôle de PSL 72. Celle-ci explique que l'association s'est retrouvée dans un grand vide face à cette situation et que PSL 72 lui a permis de trouver un nouvel intervenant. Celle-ci souligne le fait que, sans cette mise à disposition, les activités de l'association se seraient arrêtées.

M. Jean-Pierre FRIMONT, Maire de Fyé et vice-président de la communauté de commune des Portes du Maine Normand appuie les propos de son collègue de Sillé-le-Guillaume. L'embauche récente d'un emploi avenir pose un problème humain et culpabilise cet élu. Malgré la mise en œuvre des formations nécessaires, la municipalité ne sera pas en mesure de pérenniser cet emploi lorsque les aides de l'Etat s'arrêteront. Aussi, celui-ci n'envisage pas de reprendre un autre emploi d'avenir.

M. Ludovic ROBIDAS, responsable d'une association sportive à Rouez-en-champagne, explique que sa structure a fait appel à PSL 72 pour recruter un éducateur. Dans un premier temps pour connaître les démarches administratives car il est compliqué pour les bénévoles d'avoir ces compétences. Celui-ci explique que l'association a sollicité un emploi CAE CUI en lien avec pôle emploi qui a proposé des CV. Un éducateur, qui est une personne paraplégique pour encadrer des personnes valides, a été recruté mais compte tenu que cette personne était hors des limites d'âge pour pouvoir bénéficier des aides de l'Etat pendant 5 ans, l'association a perçu les aides pendant 2ans et demi.

L'association et M. ROBIDAS se sont donc posés la question des possibilités de financements à l'issue des aides attribuées dans le cadre de cet emploi ? Dans un premier temps, la DDCS a permis de solliciter un emploi CNDS (des aides pour 2 années supplémentaires) et M. ROBIDAS explique que cet emploi a ensuite été pérennisé en le mutualisant avec la maire dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires. Ainsi, le coût qui est pris en charge par la mairie est équivalent aux aides CNDS et CAE CUI que l'association percevait via l'Etat.

Madame Marjorie MAISONNEUVE, prescripteur pour CAP EMPLOI, évoque les aides de l'AGEFIPH qui accompagne les structures dans toutes leurs démarches pour embaucher ou conserver des emplois pour des personnes en situation de handicap.

M. Serge LOTTON, Président du comité départemental de Roller sport, évoque le cas d'une procédure de licenciement probable pour un poste de chargé de développement à l'issue d'une aide qui est attribuée dans le cadre du CNDS. M. Serge LOTTON explique qu'il est très compliqué pour des bénévoles d'étudier les pistes de mutualisation et qu'il est très complexe pour un bénévole de trouver des solutions pour pérenniser un emploi qualifié (DEJEPS). Des pistes de mutualisation sont étudiées en lien avec d'autres départements, la fédération et l'association a fait appel au DLA (Dispositif Local D'Accompagnement).

Madame Laura REYNAUD revient sur la question du financement des équipements (sportifs, culturels ...): 5 millions d'euros ont été attribués aux élus de l'arrondissement de Mamers en 2015 pour les accompagner dans leur financement. Madame Laura REYNAUD informe les participants qu'une enveloppe similaire est attribuée en 2016 et qu'il existe cette année un dispositif nouveau : le fond de soutien à l'investissement locale. Il s'agit, à l'échelle nationale, d'une enveloppe de 500 millions d'euros dont 300 millions sont fléchés pour les communautés de communes et centres bourgs. Ces enveloppes, gérées par les préfets de régions, permettront différents investissements dont les financements seront attribués par un appel à projet qui sera rapidement transmis aux élus locaux.

Madame Laura REYNAUD a bien entendu les difficultés de pérennisation des emplois aidés, notamment en ce qui concerne les emplois d'avenir. Elle informe que l'Etat a conventionné avec le centre nationale de la fonction publique territoriale pour permettre à des jeunes d'avoir une expérience de terrain, de bénéficier de formations et de passer le concours de la fonction publique. Celle-ci cite pour exemple le fait que 50% des jeunes qui sont en contrat aidés trouvent aujourd'hui un emploi pérenne, même si cela n'est pas encore suffisant.

Enfin, elle évoque également d'autres dispositifs qui peuvent être davantage détaillées grâce à la présence de nombreuses personnes ressources (mission locale, DDCS...) : le service civique, la garantie jeune...

M. Jacky COTINAT rappelle qu'il existe une dotation au matériel qui est éligible dans le cadre du CNDS (le centre nationale de développement du sport). Celle-ci dépend de 2 critères :

- Le type d'équipement (Les piscines, les autres types d'équipements destinés à la pratique en club hors terrain de grand jeu (ex : terrain de football), les salles multisports ou gymnases dédiés à la pratique fédérale)
- Les territoires éligibles (les zones de revitalisations rurales sont ciblées)

M. Christian BAUDOIN, Président du foyer rural des Alpes mancelles et président du comité départemental de kayak, relate le cas du foyer rural qui a 43 ans : celui-ci considère l'association comme une « auberge espagnol » qui veut développer une activité nouvelle. Aussi, les bénévoles de l'association ont créé une dizaine de sections sportives. Dès 1985, les premiers gros besoins apparaissent et il s'agit de créer un club de kayak. Dès lors, les dirigeants partitionnent leurs modes de réflexions en raisonnant « business » pour soutenir le projet associatif. Ainsi, M. BAUDOIN explique que l'association a acheté des bateaux pour les louer et que cette expérience a perduré jusqu'en 2000 avec des bénévoles et petits emplois saisonniers. L'association, riche de cette première expérience et compte tenu de la disparation du club de kayak, souhaite ensuite s'engager dans le développement d'un emploi qui servira à générer des revenus (professionnalisation dans l'accueil de touristes...) au service du projet associatif, l'encadrement étant effectué par des bénévoles. Cette première étape, associée à nombre croissant d'adhérents (160) qui payent une cotisation en moyenne de 25 €, a permis ensuite de réfléchir à l'emploi d'un 2^e salarié qui, depuis 2014, est davantage dédié au projet associatif et à l'encadrement pour remplacer des bénévoles qui fatiguent. Pour continuer à générer plus d'argent, l'association s'est également tournée vers la location du parc accro-branches de Saint Léonard des Bois et propose diverses activités pour leurs adhérents et touristes (kayak, course d'orientation, accro-branche, tir à l'arc...). Avec du recul, M. BAUDOIN conseille d'envisager l'emploi qu'avec des bénévoles en forme au sein d'une association qui ne rencontre pas de problème financier. Le foyer rurale est donc multi-activités et n'est pas fermé à une seule. Il

évoque enfin la perception du foyer rural : est-ce que l'association en est encore une ? Et répond à cette interrogation par l'affirmatif. Pour lui, l'association est également une entreprise et un partenaire du développement économique local, du tourisme, des loisirs... Il évoque enfin un partenariat avec les collectivités en proposant du tir à l'arc et de l'escalade dans le cadre des temps d'activités périscolaires.

Dans le même état d'esprit, M. Ludovic ROBIDAS prend pour exemple le cas d'un salarié, initialement titulaire du BAFA, qui a suivi une formation pour obtenir un certificat de qualification professionnelle option jeux sportifs et jeux d'oppositions (CQP JSJO). Celui-ci encadre actuellement 23 activités différentes, du sport santé (pratique du sport sur ordonnance) financé par l'agence régionale de santé).

M. Philippe RALLU, Maire de Sougé le Ganelon et président de la communauté de communes des alpes Mancelles, évoque le partenariat avec le foyer rural des alpes mancelles pour l'accrobranche. Celui-ci a été motivé par une philosophie et une approche commune de l'activité économique et touristique. Celui-ci explique ensuite que la communauté de communes a activé deux leviers pour aider les associations sportives :

- Une aide financière par voie de subventionnement selon des critères objectifs pour le fonctionnement. Ce coup de pouce, ciblé aujourd'hui sur 11 associations, permet à certaines

associations d'embaucher un éducateur sportif pour proposer des activités plus nombreuses. Ces associations mutualisent également ces emplois.

- le centre social conventionne également avec certaines associations sportives pour mettre à disposition un ou plusieurs animateurs.

Il s'agit donc d'un témoignage d'un EPCI de 9000 habitants répartis sur 13 communes. Les critères objectifs d'attribution de subventions peuvent être partagés avec les représentants des autres collectivités pour information et échanges. Il s'agit du nombre d'adhérents, du nombre d'enfants, de la nature et de l'envergure des manifestations...

Madame Sandrine PLESSIX, Première adjointe à la mairie de Mamers en charge de l'enfance et de la jeunesse remercie M. Sébastien LECOMTE qui s'occupe notamment des accueils de loisirs et du temps périscolaire. Ce temps, qui représente un coût de fonctionnement important a permis de diversifier les emplois des animateurs par des activités manuelles, sportives, culturelles, l'aide aux devoirs, le midi ou le soir.... Cela a permis à des jeunes du territoire de devenir animateur, d'être formés et d'avoir un emploi du temps à temps plein ou suffisant. M. LECOMTE complète les propos de Madame Sandrine PLESSIX en évoquant le cas d'un salarié à temps partiel et partagé (avec le club de football) qui est employé à temps plein depuis septembre pour la ville de Mamers. Cela a été rendu possible par le fait que ce jeune est utilisé sur différentes actions, également éducatives en dehors du football ou des activités physiques. La politique de la ville consiste également à fidéliser les animateurs qui interviennent sur le temps scolaire en leur proposant de travailler pendant les vacances.

La formation des bénévoles

Des participants évoquent le besoin de formation des bénévoles, notamment une structure qui propose de la natation. Leur besoin serait de former, en appui des professionnels présents, des parents au secourisme, une personne ne suffisant pas par rapport aux nombre de pratiquants présents simultanément dans l'eau.

Madame Françoise AMY, responsable de la formation des bénévoles au sein du comité départemental olympique et sportif informe les participants de la tenue d'une formation PSC1 (Premiers secours civique) qui se déroule un samedi sur deux au Mans. Elle précise qu'il y a beaucoup de demande et que ces formations vont être délocalisées. D'autres modules de formation sont proposés : comment animer une formation conviviale (le 27 mars à Mamers), comment lire un bilan comptable, les ressources humaines, la responsabilité employeur, l'édition d'un bulletin de salaire, le montage de projets... Il ne faut pas hésiter à solliciter le CDOS qui propose

des filières de formations en fonction des besoins. Les formations ne sont plus gratuites mais les tarifs sont modiques (35€ à l'heure actuelle pour une journée de 7h).

Bertrand ESNAULT insiste sur l'importance de la formation des bénévoles. L'implication des bénévoles est essentielle pour construire une activité économique pérenne et professionnelle et cela se construit à partir de l'expression de leurs besoins. Cela valorise l'attractivité du territoire. Il évoque ensuite le dispositif service civique qui est également un moyen de développer une activité sur un territoire puis de la professionnaliser grâce aux contrats aidés. Le plan de formation des demandeurs d'emplois concernent également le territoire, notamment sur les champs du sport et des loisirs.

M. Jacky COTINAT analyse la formation des brevets d'état (BPJEPS) qui sont articulés autour de 10 unités capitalisables. 4 unités se spécialisent sur la discipline, le reste concerne des aspects transversaux. Pour l'emploi CNDS, il faut avoir un diplôme. Le BPJEPS donnent plusieurs possibilités et ouvrent aujourd'hui sur d'autres disciplines entre différents partenaires.

Marie PUCCEL, Présidente du comité départementale de gymnastique revient sur la formation. Intéressée par la formation mais trop prise par l'association, notamment en soirée (temps de formation proposé par le CDOS), celle-ci a élaboré en lien avec les autres comités de gymnastique une formation pour les nouveaux dirigeants. Le problème des horaires des formations est mis en avant et du coup cela oblige les bénévoles de faire eux mêmes les formations qui n'existent pas dans la journée. Mutualiser pour le comité est difficile car cela nécessite de demander aux éducateurs d'assumer d'autres types de mission. La question des installations, de leur disponibilité, de leur vieillissement et de leur coût pose également des problèmes.

Philippe ROSENBERG, président du comité départemental de la randonnée pédestre, souhaite rebondir sur le contrat civique, la mutualisation et la pérennisation. Le comité possède déjà deux salariés mais aura prochainement un besoin ponctuel pour une durée de six mois à un an. Se pose la question de savoir quel est le mieux adapté entre un contrat civique ou un contrat d'avenir ?

M. ESNAULT explique que ce n'est pas la même chose. Le jeune concerné par un service civique va consacré du temps, contre des petites indemnités, au service de l'intérêt général, d'une mission d'utilité publique au service de la société. Le contrat aidé est un contrat de travail de droit privé. L'objectif est d'entrer dans le monde professionnel. Le contrat d'avenir c'est pour les jeunes de 18 à 26 ans et il des contrats aidés pour tout publique. Les acteurs du service de l'emploi se mobilise (mission locale, CAP emploi..) se mettent à votre disposition pour étudier le modèle qui vous convient le mieux. Il s'agit de réfléchir sur les liens entre formation/pérennité de l'emploi/attractivité du territoire/professionnalisation mais ça se construit ensemble. Egalement avec la communauté de commune et communes, la commune et d'autres associations adjacentes. Les objectifs sont de vivre sur le territoire, d'habiter sur le territoire et de travailler sur le territoire.

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) est présenté par le CEAS (centre d'étude et d'action sociale). Créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, le Dispositif local d'accompagnement (DLA) appuie les structures développant des activités et services d'utilité sociale créateurs d'emplois, dans leur démarche de consolidation économique et de développement : voir présentation en annexe.

Madame Madeleine LEGER, Présidente de l'association de gymnastique volontaire de Mamers souhaite avoir un peu plus d'information sur le chèque emploi associatif (CEA)

Pour Nicolas CROZE, le Chèque emploi associatif est un dispositif qui est très facile à utiliser et qui fonctionne bien si on saisit bien les données au départ, notamment pour éviter d'avoir des bulletins de salaire à faire. Les questions liées à la gestion de l'emploi, l'application d'une convention collective, le droit du travail ne sont pas traités. Madame Sarah NAËL illustre ces propos en évoquant la gestion des arrêts maladies, du maintien des salaires, de leurs remboursements, de la formation, du calcul des indemnités de rupture de contrat...Autant d'éléments qui ne sont pas traités dans le cadre du CEA.

Une dernière question est posée par une participante : comment un club peut-il gérer un éducateur malade ? Y'a-t'il une aide pour le remplacer ?

Dans l'optique où cette structure travaille avec PSL 72, le salaire est maintenu et non facturé. PSL 72 fait appel à un autre intervenant pour le remplacer si besoin. Cela peut illustrer également la différence entre le CEA (la structure doit tout de même maintenir le salaire, être indemnisée en partie par la sécurité sociale) et PSL 72 qui est assurée pour cela.

Une fiche de suivi et d'évaluation est mise à disposition des participants.

Remerciements et clôture par Laura Reynaud.